

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
MARDI 26 MARS 2024
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 26/03/2024

Le Mardi 26 Mars 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20240326.013

OBJET :

VILLE –

**Acquisition de terrains
cadastrés AS 218 et AS
219**

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à M. ANTION Claude – M. HENRY Philippe à M. GARNIER Christian – M. NICKLAUS Bruno à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme THOUVENIN Odile à M. PIERSON Fabien

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – Mme THOUVENIN Odile

SECRÉTAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 21 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël

Le Maire expose à l'Assemblée que :

L'indivision FARACO-BRULARD serait disposée à vendre les parcelles cadastrées AS 218 d'une contenance de 9a 10ca et AS 219 pour 9a.

Ces parcelles se situent entre la Rue des Myosotis, Rue Derrière les Jardins et Rue des Jonquilles.

Au Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi), ces parcelles sont situées en zone 1 AU « Zone d'urbanisation future peu ou pas équipée ».

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur une acquisition de principe. Un courrier en ce sens sera transmis au notaire chargé de cette cession.

Cette acquisition permettra à la Ville d'urbaniser ces parcelles en continuité des habitations existantes dans ce secteur.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 21 voix pour :

- accepte l'acquisition de principe des parcelles cadastrées AS 218 et AS 219 ;
- autorise le Maire à engager des négociations dans le cadre de ces acquisitions.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire



Le Maire certifie :

➤ Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 27/03/2024

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : 20/03/2024

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	17
Pouvoirs	4
Absents	2
Votants	21

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION